

KOWEÏT

Il faut empêcher l'exécution de trois travailleurs migrants bangladais

Index AI : MDE 17/004/02

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans une lettre envoyée ce jour (mardi 25 juin 2002) à l'émir du Koweït Sheikh Jaber al Ahmed al Sabah, Amnesty International a exhorté les autorités koweïtiennes à suspendre l'exécution imminente de Mohammad Zahar Abdul Sattar, Anwar al Zamaan et Anwar Khan Mohammad. Ces trois travailleurs migrants bangladais ont été condamnés à mort en relation avec le viol et le meurtre d'une personne originaire de Sri Lanka, à l'issue d'un procès qu'un de leurs avocats a qualifié de manifestement inique.

Leur exécution doit avoir lieu demain, mercredi 26 juin 2002 à huit heures du matin au Palais de Nayef, dans la ville de Koweït.

Un des avocats a déclaré qu'alors qu'ils étaient en détention les trois hommes avaient été frappés à plusieurs reprises ; qu'ils avaient les jambes attachées ; qu'on les avait frappés jusqu'au sang sur la plante des pieds avec un bâton, et qu'ils n'avaient reçu aucun soin médical. Il a ajouté que les trois condamnés n'avaient pas compris la procédure devant le tribunal de première instance ayant conduit à leur condamnation à la réclusion à perpétuité, ni les audiences en appel ayant donné lieu à leur condamnation à mort.

Amnesty International est consciente que les gouvernements ont le droit et la responsabilité de déférer à la justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales. L'organisation s'oppose cependant, de manière inconditionnelle, à la peine de mort en toutes circonstances parce que ce châtiment constitue la violation ultime du droit à la vie.

June Ray, directrice du programme Moyen-Orient à Amnesty International, a déclaré : « *La décision de procéder à l'exécution de ces trois personnes va à l'encontre du progrès représenté par l'adhésion du Koweït, en 1996, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques* ».

« *Il faut immédiatement interrompre l'exécution de ces trois hommes et mener une enquête sur les allégations selon lesquelles ils auraient été torturés en détention, a-t-elle ajouté. Les autorités doivent chercher à savoir si les accusés ont compris la procédure judiciaire qui a été suivie pour les juger* ». ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web : <http://www.amnesty.org>